

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 305 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14^e)

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Flip Flap ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée au titre de 2021 à l'association FLIP FLAP, 10, rue Cabanis, 75014 Paris. 2021_00272 ; 23502

Article 2 : La dépense correspondante, soit 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO